

Parlamentsdienste

Services du Parlement

Servizi del Parlamento

Servetschs dal parlament



Secrétariat des Commissions de
l'environnement, de l'aménagement
du territoire et de l'énergie

CH-3003 Berne

Tél. 031 322 97 68 / 97 34

Fax 031 322 98 72

www.parlament.ch

urek.ceate@pd.admin.ch

15 août 2006

Consultation de la CEATE-E concernant la modification de la loi sur les installations électriques et la loi sur l'approvisionnement en électricité:

Proposition de la sous-commission CEATE-E concernant la forme et l'organisation de la société suisse d'exploitation du réseau

Synthèse des résultats de la consultation

1. Procédure de consultation

1.1 Déroulement de la consultation

Par courrier du 19 avril 2006, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats (CEATE-E) a invité les organisations et associations intéressées à se prononcer jusqu'au 18 juillet 2006 sur la proposition de la sous-commission CEATE-E concernant la forme et l'organisation de la société suisse d'exploitation du réseau. Au total, 93 prises de position ont été recueillies. Les réponses prises en compte sont les suivantes:

	Total	Réponses reçues
Cantons (y c. EnDK et CGCA).	28	25
Partis politiques	15	7
Associations économiques	27	11
Organisations actives en politique énergétique ou dans la technique énergétique	38	15
Organisations de consommateurs	9	5
Organisations environnementales	13	1
Autres participants à la consultation sollicités	17	7
Participants à la consultation non sollicités	--	22
Total	147	93

1.2 Remarques générales concernant l'évaluation

Le chapitre 2 du présent rapport présente les remarques générales des participants à la consultation, tandis que le chapitre 3 résume les réponses au questionnaire soumis.

2. Remarques générales concernant la proposition

2.1 Cantons

UR, SZ, BS, AI, SG, VD, VS et GE soutiennent la proposition. UR et VS demandent que les questions en suspens soient éclaircies, et SZ estime qu'il convient d'intégrer le savoir-faire stratégique de la branche doit. La majorité des cantons rejettent la proposition de la sous-commission CEATE-E (ZH, LU, OW, NW, GL, ZG, FR, SO, BL, SH, GR, AG, TG, NE, JU). BE, AR et TI considèrent que le modèle du Conseil fédéral/Conseil national et la proposition de la sous-commission ne sont pas des solutions optimales et demandent que l'on examine d'autres modèles ou que l'on éclaircisse les questions en suspens.

LU, SZ, OW, NW, GL, ZG, FR, SO, BL, SH, GR, AG, TG, VD, VS et NE émettent des réserves en raison d'une violation possible de la liberté économique et de la garantie de la propriété. ZH estime que la garantie du réseau de transport d'électricité en Suisse accroît la marge de manœuvre des cantons et des communes quant à leurs participations.

La plupart des cantons font remarquer que l'élément déterminant pour assurer un accès non discriminatoire au réseau et garantir la sécurité de l'approvisionnement n'est pas le droit de propriété sur le réseau de transport mais la mise en place d'un régulateur fort (ZH, LU, UR, SZ, OW, NW, GL, ZG, SO, BL, SH, AI, AG, TG, TI, NE, JU). BS, AI et TI craignent que le modèle du Conseil fédéral/Conseil national ne permette pas de garantir l'accès non discriminatoire au réseau. TI fait remarquer qu'avec le modèle de la sous-commission une grande partie du contrôle du réseau de transport sera transféré des entreprises suprarégionales aux entreprises cantonales.

Bon nombre de cantons trouvent la proposition de la sous-commission CEATE-E compliquée et craignent que sa mise en œuvre ne retarde l'entrée en fonction du gestionnaire du réseau de transport (SO, AG, TG), l'entrée en vigueur du projet de loi (UR, GL, SO, AG, TG, VS) et les négociations avec l'UE (GL, SO, SH, AG). VD craint un traitement discriminatoire des diverses collectivités publiques.

Certains cantons (ZH, BE, UR, AR, AI, AG, VD, VS, GE) estiment qu'il est important que le réseau de transport soit sous contrôle suisse. ZG renvoie à la responsabilité des actionnaires actuels concernant la garantie des intérêts de la Suisse. AG pense que l'institution d'une minorité de blocage suffirait à empêcher une vente à l'étranger. TG rappelle que l'acte constitutif de la société NOK comporte déjà une interdiction de vente et craint que le modèle de la sous-commission ne produise un effet contraire, car les actionnaires actuels qui vendraient leurs actions suffisamment tôt pourraient obtenir des avantages économiques. VD est d'avis que l'on minimise le risque de conflits d'intérêts et de distorsion du marché.

FR, GR et TI font savoir que les intérêts particuliers de certaines régions ne sont pas raisonnablement pris en compte dans le modèle de la sous-commission. BE, VD et TI souhaiteraient un engagement de la Confédération.

2.2 Partis politiques

Le PDC soutient l'objectif de maintenir les réseaux de transport en mains suisses. Il reste toutefois à régler la question du droit de propriété et du droit d'expropriation. En outre, le modèle n'est viable que s'il bénéficie de l'appui des entreprises et des cantons concernés.

Le PEV, le PES et le PS saluent la réglementation proposée. Ils approuvent en particulier la participation majoritaire des cantons et des communes. Une société indépendante permet d'éviter les conflits d'intérêts, de garantir la sécurité des investissements et s'avère nécessaire au vu des exigences de l'UE.

L'UDC rejette la proposition de la sous-commission CEATE-E, car elle crée un cas particulier et risque de retarder la libéralisation du marché de l'électricité.

Le PRD est pour le moins sceptique quant à cette proposition. L'UDC et le PRD la trouvent inutile, car Swissgrid est également soumise au contrôle majoritaire des cantons et des communes.

La Lega trouve le modèle intéressant pour certains cercles, mais estime qu'il ne prend pas suffisamment en compte les cantons alpins.

2.3 Associations économiques

L'USS et Travail soutiennent la proposition de la sous-commission. L'USS trouve même la proposition séduisante, car elle se fonde sur des structures existantes et permet dans le même temps d'instituer une société sous mandat public pour l'ensemble de la Suisse. Une société anonyme au statut juridique particulier serait encore plus appropriée.

Différentes associations économiques rejettent la proposition de la sous-commission CEATE-E (cemsuisse, economiesuisse, fer-sr, HEV, UPS, USAM, swissmem, VPE, USIE). Cemsuisse, economiesuisse, la fer-sr et l'UPS émettent des réserves, car le modèle de la sous-commission pourrait engendrer une hausse des tarifs d'utilisation du réseau dues à une réévaluation du réseau de transport d'électricité. Les mêmes participants à la consultation estiment qu'il y aurait un conflit d'intérêts si les cantons devaient assumer à la fois le rôle de service compétent pour les procédures d'approbation des plans, d'autorité de surveillance et de propriétaire.

Cemsuisse, economiesuisse, l'HEV, l'UPS, l'USAM et l'USIE émettent des réserves en raison d'une violation possible de la liberté économique et de la garantie de la propriété. Swissmem propose que

l'exigence concernant la garantie de la sécurité d'un approvisionnement en électricité sûr et économique soit ancrée dans la loi sur l'énergie.

7 participants à la consultation font remarquer que l'élément déterminant pour assurer un accès non discriminatoire au réseau et garantir la sécurité de l'approvisionnement n'est pas le droit de propriété sur le réseau de transport mais la mise en place d'un régulateur fort (cemsuisse, economiesuisse, fer-sr, HEV, UPS, USAM, USIE). Il est notamment important d'exiger que les contrats qui règlent les droits de disposition entre les gestionnaires de réseaux de transport et les propriétaires soient soumis à l'approbation de l'EiCom. D'après l'USS et Travail, l'utilisation non discriminatoire du réseau est mieux garantie avec le modèle de la sous-commission.

Différents participants à la consultation trouvent la proposition de la sous-commission CEATE-E compliquée et craignent que sa mise en œuvre ne retarde l'entrée en fonction du gestionnaire du réseau de transport, l'entrée en vigueur du projet de loi et les négociations avec l'UE (HEV, USAM, swissmem, VPE et USIE).

L'USS et l'USAM renvoient à la responsabilité des cantons et des propriétaires actuels, indépendamment de la future organisation de l'approvisionnement en électricité. L'USAM signale que, dans le modèle de la CEATE, la Suisse occidentale serait trop faiblement représentée (participation d'environ 10%) par rapport aux cantons de Zurich et d'Argovie (participation de plus de 38%).

Cemsuisse et l'UPS se rallient à l'opinion d'economiesuisse. Cemsuisse renvoie également à la prise de position de l'IGEB. L'USAM se rallie à l'avis de swisselectric, de l'USIE et du KGL.

2.4 Organisations actives en politique énergétique ou dans la technique énergétique

La FSE, la SSES, la SAS et Swissolar soutiennent la proposition de la sous-commission. La SSES et Swissolar estiment toutefois que certains aspects pourraient compromettre, voire entraver la mise en œuvre. La FSE, la SSES et Swissolar approuvent en particulier une participation majoritaire des collectivités publiques. La SAS trouve que le modèle de la sous-commission est conforme à la Constitution et empêche l'expropriation de fait de cantons et de communes.

7 participants à la consultation rejettent toutefois le modèle de la sous-commission CEATE-E et lui préfèrent le modèle du Conseil fédéral/Conseil national (ESPER, EF, ER (majorité), ASE, ASAE, swisselectric, AES). La majorité des participants à la consultation rejetant le modèle estiment que la mise en place d'un régulateur fort est plus importante que le droit de propriété du réseau de transport (EF, ER, ASE, swisselectric, AES). Certains renvoient aux travaux préliminaires déjà réalisés (Swissgrid): ESPER, EF, ER, ASE, swisselectric, AES. Les mêmes craignent que sa mise en œuvre ne retarde l'entrée en fonction du gestionnaire du réseau de transport, l'entrée en vigueur du projet de loi et les négociations avec l'UE.

Dans ses recommandations (rapport de position de mai 2004), l'EFET demande que la séparation aille au-delà d'une autonomie juridique de la société sous un autre nom. Un engagement clair en vue d'une séparation effective serait nécessaire.

2.5 Organisations de consommateurs

L'acsi, le kf et la FPC saluent la proposition de la sous-commission. Pour l'acsi, la participation de sociétés privées à la société d'exploitation du réseau ne peut pas dépasser 20%. Le kf exige que l'on examine s'il y a lieu d'étendre le réseau de transport à d'autres tensions.

L'IGEB rejette la proposition de la sous-commission. On exige la mise en place d'un régulateur fort et des benchmarks en vue d'aligner la rétribution de l'acheminement sur les tarifs internationaux.

2.6 Organisations environnementales

La SGS soutient la proposition de la sous-commission CEATE-E, qui est conforme à la Constitution, tient compte de la garantie de la propriété et empêche l'expropriation de fait de cantons et de communes.

2.7 Autres participants à la consultation sollicités

La SATW, la majorité de l'ACS et de l'UVS, ainsi que la ComCo soutiennent la proposition de la sous-commission. Le contrôle de la Suisse sur le réseau de transport et l'augmentation de l'efficacité au niveau de l'approvisionnement en électricité notamment sont mis en avant. Le potentiel de discrimination concernant le transport de courant étant réduit, la ComCo y voit un renforcement de la concurrence.

Migros et une minorité de l'ACS et de l'UVS rejettent la proposition. Pour Migros, il est tout à fait envisageable que la Confédération soit propriétaire du réseau de transport.

Coop demande que la nouvelle société d'exploitation du réseau comprenne la mise en place d'un régulateur, qu'elle soit rapidement mise en œuvre et qu'elle ne subisse pas la domination de sociétés étrangères.

Les CFF rejettent l'extension du champ d'application de la LApEI sans adaptation visant à défendre les intérêts des chemins de fer.

2.8 Participants à la consultation non sollicités

L'AEE, la DSV, enerdis, IWB et sn energie soutiennent la proposition de la sous-commission CEATE-E. L'AEE estime toutefois que certains aspects pourraient compromettre, voire entraver la mise en œuvre. Les autres participants à la consultation rejettent ce modèle et lui préfèrent la solution du Conseil fédéral/Conseil nationale (AEW, FMB, CP, EFNWCH, EKZ, ESI, FRE, GV-GR, Groupe E, RE, FTS, VBEW).

Certains participants sont d'avis que la garantie de la propriété et/ou la liberté économique pourraient être compromises (FMB, CP, EBM, EFNWCH, ESI, GV-GR, Groupe E, RE, VBEW). S'agissant de la sécurité de l'approvisionnement et de l'accès non discriminatoire au réseau, l'EFNWCH, l'ESI, la FTS et la VBEW demandent la mise en place d'un régulateur fort avec compétences et possibilités de sanctionner plutôt qu'un transfert de propriété. EKZ estime que le modèle de la sous-commission est anticonstitutionnel, qu'il soulève de nombreuses questions et pourrait ne pas garantir un approvisionnement sûr en électricité. Le GV-GR critique le fait que les régions périphériques soient défavorisées.

6 participants renvoient aux travaux préliminaires (Swissgrid) réalisés par les gestionnaires de réseaux de transport (CP, EFNWCH, ESI, FRE, RE, VBEW). Le CP et le Groupe E craignent que l'influence de la Suisse occidentale ne diminue.

3. **Evaluation du questionnaire**

3.1 Question 1.1: évaluation de la proposition du point de vue de l'amélioration de la sécurité de l'approvisionnement

Important	AI, PEV, PES, PS, USS, ADER, FSE, SAS, Swissolar, VBE, acsi, kf, PKE, FPC, SGS, Coop, SATW, Acidus, DSV, enerdis, sn energie, VKE-ZH
Assez important	AR, SG, TI, VD, Lega, CFF, ACS, UVS

Plutôt négligeable	ZH, LU, OW, NW, GL, FR, SO, BS, BL, SH, AG, TG, GE, JU, PDC, cemsuisse, VPE, IWB
Négligeable	UDC, economiesuisse, fer-sr, USAM, swissmem, USIE, ACE, EF, ER, ASE, ASAE, swisselectric, AES, IGEB, Migros, AEW, FMB, ESI, Groupe E, KGL, RE, Stadtrat ZH, FTS
Pas de réponse	BE, UR, SZ, ZG, GR, VS, NE, PRD, HEV, UPS, Travail, ESPER, EFET, SSES, ComCo, AEE, CP, EBM, EKZ, EFNWCH, FRE, GV-GR, VBEW

	Cantons	Partis politiques	Associations éco.	Org. pol./tech.	Org. conso.	Org. environ.	Autres part. sollic.	Part. non sollic.
Important	1	3	1	5	4	1	2	5
Plutôt important	3	1	-	-	-	-	3	-
Plutôt négligeable	14	1	2	-	-	-	-	1
Négligeable	-	1	5	7	1	-	1	8
Pas de réponse	7	1	3	3	-	-	1	8

3.2 Question 1.2: évaluation de la proposition du point de vue de l'amélioration de l'indépendance

Important	BS, PDC, PEV, PES, PS, USS, ADER, FSE, SAS, Swissolar, VBE, acsi, PKE, FPC, SGS, SATW, ACS, UVS, Acidus, DSV, enerdis, IWB, VKE-ZH
Plutôt important	AR, AI, TI, VD, GE, Lega, Coop, CFF, ComCo
Plutôt négligeable	ZH, LU, OW, NW, GL, FR, SO, BL, SH, SG, AG, TG, JU, cemsuisse, swissmem, VPE, IGEB, Migros, Groupe E, sn energie, Stadtrat ZH, FTS
Négligeable	UDC, economiesuisse, fer-sr, USAM, USIE, ACE, EF, ER, ASE, ASAE, swisselectric, AES, AEW, FMB, ESI, KGL, RE
Pas de réponse	BE, UR, SZ, ZG, GR, VS, NE, PRD, HEV, UPS, Travail, ESPER, EFET, SSES, kf, AEE, CP, EBM, EFNWCH, EKZ, FRE, GV-GR, VBEW

	Cantons	Partis politiques	Associations éco.	Org. pol./tech.	Org. cons.	Org. environ.	Autres part. sollic.	Part. non sollic.
Important	1	4	1	5	3	1	3	5
Plutôt important	4	1	-	-	-	-	3	-
Plutôt négligeable	13	-	3	-	1	-	1	4
Négligeable	-	1	4	7	-	-	-	5
Pas de réponse	7	1	3	3	1	-	-	8

3.3 Question 1.3: évaluation de la proposition du point de vue de l'amélioration de l'efficacité

Important	GE, PEV, PES, PS, USS, ADER, FSE, SAS, Swissolar, acsi, kf, FPC, SGS, SATW, ACS, UVS, ComCo, DSV, enerdis, VKE-ZH
Plutôt important	ZH, LU, OW, NW, BS, BL, AR, AI, TI, JU, Lega, VBE, PKE, Coop, CFF, Acidus, IWB, Stadtrat ZH
Plutôt négligeable	GL, FR, SO, SH, SG, AG, TG, VD, PDC, cemsuisse, VPE, IGEB, Migros
Négligeable	UDC, economiesuisse, fer-sr, USAM, swissmem, USIE, ACE, EF, ER, ASE, ASAE, swisselectric, AES, AEW, FMB, ESI, Groupe E, KGL, RE, sn energie, FTS
Pas de réponse	BE, UR, SZ, ZG, GR, VS, NE, PRD, HEV, UPS, Travail, ESPER, EFET, SSES, AEE, CP, EBM, EFNWCH, EKZ, FRE, GV-GR, VBEW

	Cantons	Partis politiques	Associations éco.	Org. pol./tech.	Org. cons.	Org. envi-	Autres part. sollic.	Part. non sollic.
Important	1	3	1	4	3	1	4	3
Plutôt important	10	1	-	1	1	-	2	3
Plutôt négligeable	7	1	2	-	1	-	1	-
Négligeable	-	1	5	7	-	-	-	8
Pas de réponse	7	1	3	3	-	-	-	8

3.4 Question 1.4: autre solution pour atteindre les buts visés

8 participants à la consultation ne voient aucune autre solution (PEV, Lega, ADER, VBE, PKE, UVS, Acidus, DSV).

Pour la SAS, Swissolar et la SGS, la proposition de la sous-commission CEATE-E concernant la sécurité de l'approvisionnement et la sécurité juridique, la constitutionnalité, l'efficacité et l'indépendance constitue la meilleure solution dans l'espace européen. Le VKE-ZH juge la proposition appropriée, mais ne veut pas d'une influence trop importante des cantons sur la gestion de la société.

19 participants souhaitent garantir la sécurité de l'approvisionnement par l'édition de nouvelles prescriptions légales et la mise en place d'un régulateur fort avec possibilités de sanctions (sévères): ZH, LU, OW, NW, GL, BS, BL, SH, AI, SG, GR, AG, TG, GE, JU, fer-sr, swissmem, EFET, IWB). D'autres préfèrent la solution du Conseil fédéral/Conseil national (FR, SO, UDC, USAM, VPE, USIE, ACE, ER, ASE, ASAE, swisselectric, AES, AEW, FMB, ESI, Groupe E, KGL, RE, Stadtrat ZH). Pour BE, VD, TI et Migros, il est tout à fait envisageable que la Confédération soit propriétaire du réseau de transport d'électricité. Le PES, la FSE et l'acsi pensent que l'ensemble du réseau électrique pourrait être placé sous le contrôle des collectivités publiques. D'après le PDC, l'actionariat devrait être composé des propriétaires actuels des entreprises suprarégionales. L'USS propose une SA au statut juridique particulier avec les mêmes conditions concernant le capital. Cemsuisse, l'IGEB et la FTS souhaitent que les consommateurs/clients soient davantage impliqués. Coop souhaite des benchmarks avec des réseaux étrangers en vue de garantir et d'augmenter l'efficacité. La ComCo pro-

pose de créer une société de droit public. La SATW souhaite accroître les compétences du régulateur si la proposition de la sous-commission ne pouvait être appliquée dans un délai raisonnable.

3.5 Question 1.5: délais cités pour le transfert du réseau de transport à la société suisse d'exploitation du réseau

<2 ans: BE, TI, GE, PEV, cemsuisse, swissmem, EFET, IGEB, kf, PKE, Coop, Migros, CFF, ComCo, DSV, sn energie, FTS

2 ans: AI, PES, Lega, PS, USS, FSE, FPC, VKE-ZH, Acidus

3 ans: VBE, acsi, SATW, Acidus

4 ans: ZH, LU, OW, NW, GL, BS, BL, AR, GR, TG, JU, UVS, IWB

5 ans: SH, SG, VD, PDC, VPE, USIE, ADER, ASE, SAS, AES, SGS, AEW, ESI

5-10 ans: Swissolar, FMB, RE, Stadtrat ZH

3.6 Question 1.6: Est-il juste de limiter la société suisse d'exploitation du réseau au réseau à haute tension (220/380 kV)? Que faudrait-il éventuellement envisager d'autre?

La plupart des participants à la consultation trouvent cette limitation appropriée (ZH, BE, LU, OW, NW, GL, FR, SO, BS, SH, AR, AI, SG, GR, AG, TG, TI, VD, GE, PDC, PEV, UDC, cemsuisse, economiesuisse, USAM, USS, VPE, USIE, ACE, ADER, EFET, EF, ER, ASE, ASAE, SAS, swisselectric, Swissolar, AES, VBE, PKE, SGS, Coop, SATW, CFF, UVS, ComCo, Acidus, AEW, FMB, DSV, ESI, Groupe E, IWB, KGL, RE, sn energie, Stadtrat ZH, VKE-ZH).

BL et EBM estiment qu'elle n'est pas justifiée et qu'il conviendrait d'examiner si les réseaux 132/150 kV à vocation de transport ne devraient pas également devenir propriété de la société d'exploitation du réseau. 6 participants souhaitent une définition plus large du réseau de transport (Lega, PES, PS, FSE, acsi, FPC): il faudrait notamment que les "merchant lines" soient intégrées à la société d'exploitation du réseau.

Pour swissmem, l'IGEB, Migros et la FTS, la "meilleure" solution doit être le fruit d'une législation axée sur la clientèle et de la mise en place d'un régulateur fort.

3.7 Question 1.7: Existe-t-il à votre avis des actes juridiques (dispositions légales, contrats, concessions, etc.) qui rendraient très difficile, voire impossible la mise en œuvre de la proposition de la sous-commission? Si oui, lesquels?

De nombreux participants à la consultation estiment qu'aucun acte juridique ne complique ou n'empêche la mise en œuvre de la proposition (AI, PES, Lega, PS, USS, ADER, FSE, SAS, Swissolar, PKE, SGS, CFF, Acidus, VKE-ZH). Le PDC et Coop ne voient pour le moment aucune opposition (majeure). Pour la ComCo, il n'y a pas d'obstacle sur le plan de la concurrence.

10 cantons pensent qu'il est possible que certains contrats requièrent l'approbation du Parlement cantonal ou du corps électoral, ce qui pourrait ralentir la mise en œuvre (BE, LU, OW, NW, GL, BL, AR, SG, GR, JU). D'autres craignent des retards dus à la procédure d'expropriation ou à des problèmes d'évaluation (ZH, SO, SH, AG, TG, VD, ESI). GE souhaite une évaluation au cas par cas pour chaque société suprarégionale. Quelques participants jugent la proposition irrecevable sur le plan du droit constitutionnel (atteinte à la garantie de propriété/liberté économique): BE, FR, UDC, fer-sr, USAM, swissmem, VPE, USIE, ACE, EF, ER, ASE, ASAE, swisselectric, AES, IGEB, Migros, ACS, UVS, AEW, FMB, DSV, Groupe E, KGL, RE, FTS.

3.8 Question 1.8: conséquences économiques du modèle de la CEATE-E pour les propriétaires actuels de réseaux

AI salue la souplesse de l'allocation des fonds des sociétés de production. Le PS, le PES et la FSE y voient un avantage économique à long terme. L'USS s'attend à des conséquences positives, parce qu'il n'y a plus de conflits d'intérêts entre l'exploitation du réseau et les autres tâches. Coop espère une augmentation de l'efficacité. La ComCo n'y voit aucun inconvénient sur le plan de la concurrence. La PKE et la DSV approuvent un regroupement des intérêts vis-à-vis de l'étranger. La SGS, la SAS et Swissolar y voient un avantage concernant les questions de responsabilité en cas de "blackouts". La SATW juge le modèle de la sous-commission globalement plus avantageux, parce qu'il crée des structures et des compétences claires. Le VKE-ZH salue l'idée d'une utilisation du réseau équitable pour tous les clients et la réduction du risque d'abus monopolistique par les entreprises suprarégionales. Les CFF trouvent intéressant que les propriétaires de réseaux actuels puissent, grâce à une indemnisation unique, conserver des fonds pour le futur développement de capacités des centrales.

ZH, SH, SG, AG et TG demandent une harmonisation entre production et réseau en vue de renforcer la sécurité de l'approvisionnement et la sécurité des investissements. Pour BE, les conséquences sont neutres: s'il en résulte des coûts pour l'utilisation du réseau, les dépenses pour l'exploitation et la maintenance du réseau de transport sont quant à elles supprimées. BS et IWB estiment que, pour garantir un marché de l'électricité et une exploitation du réseau non discriminatoires, il est important que les entreprises suprarégionales soient mises au même niveau que les autres entreprises (entreprises d'approvisionnement en électricité, négociants d'électricité). AG redoute une perte économique importante pour les propriétaires actuels.

Plusieurs participants à la consultation craignent que la création d'une société suisse d'exploitation du réseau n'engendre une dépréciation disproportionnée et/ou réduise la compétitivité internationale (LU, FR, SO, PDC, UDC, economiesuisse, USAM, VPE, USIE, ACE, EF, ER, ASE, swisselectric, AES, AEW, FMB, ESI, Groupe E, KGL, RE). GR, cemsuisse et l'ASAE y voient une atteinte au droit de la propriété (expropriation) des propriétaires de réseaux actuels. Swissmem, l'IGEB, Migros, l'ACS, l'UVS et la FTS indiquent que les inconvénients causés ne peuvent être compensés que par une indemnisation élevée. L'Acidus et sn energie mettent en garde contre des conséquences (plutôt) négatives.

L'ADER n'y voit aucun inconvénient, tandis que le Stadtrat ZH estime que les conséquences sont faibles par rapport au modèle du Conseil fédéral/Conseil national.

5 cantons souhaitent que les propriétaires/cantons propriétaires répondent à cette question (OW, NW, GL, BL, JU).

3.9 Question 1.9: conséquences économiques du modèle du Conseil fédéral/Conseil national pour les propriétaires actuels de réseaux

9 participants à la consultation trouvent cette solution adaptée au marché de la concurrence, conforme à la Constitution et euro-compatible (LU, SO, UDC, ACE, EF, ER, USAM, swisselectric, KGL). D'après SH, SG et TG, ce modèle se prête mieux à un contrôle complet du réseau et de la production. ZH estime que, sur le plan économique, on aurait tout avantage à réguler la collaboration avec les entreprises d'électricité étrangères et à garantir la sécurité du commerce d'électricité. Pour 7 participants, le principe de non-discrimination et de transparence est respecté (VPE, USIE, ER, ASE, AES, AEW, ESI). FR, GR, l'ASAE et le Groupe E approuvent le fait que le réseau de transport garde les droits de propriété. Coop estime que les avantages que présente le regroupement de la propriété et de l'exploitation (augmentation de l'efficacité, amélioration de la coordination, etc.) sont plus importants. Le Stadtrat ZH ajoute que l'autonomisation du réseau de transport accroît la transparence. La SATW trouve le modèle de la sous-commission plus avantageux pour les propriétaires actuels de réseaux, parce qu'il crée des structures et des compétences claires. La ComCo et l'Acidus se prononcent également en faveur du modèle de la sous-commission CEATE-E.

Pour AI, le modèle du Conseil fédéral/Conseil national réduit la marge de manœuvre des sociétés de production, parce que leurs fonds sont engagés. BS et IWB pensent que, si les entreprises suprarégionales sont les actionnaires majoritaires, la société d'exploitation sera toujours gérée en fonction des intérêts propres de ces actionnaires. TI estime que ce modèle cause des problèmes pour les petites et moyennes entreprises d'électricité. Le PDC redoute un accroissement du risque de reprise par des entreprises étrangères. Le PS, le PES, la Lega et la FSE s'opposent à ce modèle, car il ne renforce ni la sécurité de l'approvisionnement ni la transparence et ne présente que peu de protection contre des distorsions du marché et une politique oligopolistique de la part des entreprises suprarégionales. L'USS critique le fait que les propriétaires de réseaux soient responsables de l'état du réseau mais doivent exécuter les ordres du gestionnaire de réseau. La PKE et la DSV renvoient au risque d'abus monopolistique. La SAS, la SGS et Swissolar considèrent que le modèle du Conseil fédéral/Conseil national est anticonstitutionnel (non-respect des art. 26 et 76, al. 4, Cst.). Selon les CFF, les propriétaires actuels de réseaux se trouveraient dans une situation stable à long terme, mais devraient sans cesse investir dans le développement du réseau. L'ACS et l'UVS y voient des inconvénients à long terme, mais plus faibles que dans le modèle de la sous-commission. D'après les FMB, les propriétaires actuels perdront leur privilège de propriétaire lors de l'utilisation des capacités de transport. Selon sn energie, les conséquences sont plutôt négatives. RE estime que le modèle porte une atteinte massive à la propriété, ce qui obligerait l'Etat à verser des dédommagements. Au vu des expériences réalisées avec les entreprises suprarégionales, le VKE-ZH pense que celles-ci tireront profit de leur position.

Cemsuisse, economiesuisse et la FTS souhaitent apporter des compléments au modèle du Conseil fédéral/Conseil national pour trouver une solution satisfaisante concernant la sécurité de l'approvisionnement et la conformité sur le plan de la concurrence. Swissmem, l'IGEB et Migros espèrent que les conditions d'utilisation du réseau seront harmonisées avec celles des Etats voisins.

5 cantons souhaitent que les propriétaires/cantons propriétaires répondent à cette question (OW, NW, GL, BL, JU).

3.10 Question 1.10: conséquences du modèle de la CEATE-E pour d'éventuels nouveaux acteurs du marché

Pour plusieurs participants à la consultation, le modèle aura des conséquences neutres, faibles ou nulles (LU, FR, SO, AG, UDC, cemsuisse, economiesuisse, USAM, swissmem, VPE, USIE, ACE, EF, ER, ASE, ASAE, swisselectric, AES, IGEB, Migros, AEW, DSV, ESI, Groupe E, KGL, RE, Stadtrat ZH, FTS). BE et les FMB n'y voient aucun avantage par rapport au modèle Swissgrid. La Lega redoute que l'entrée sur le marché soit entravée pour les acteurs de taille moyenne et facilitée pour les grandes entreprises d'électricité européennes. La fer-sr attire l'attention sur la situation de monopole, qui est contraire à la législation suisse. Pour l'EFET, les conséquences sont difficilement estimables, mais elles dépendent plus de la force du régulateur que de la structure de la société d'exploitation du réseau.

Nombre de participants y voient des conséquences (plutôt) positives, principalement parce que le modèle garantit un accès non discriminatoire au réseau, procurant des avantages à d'éventuels nouveaux acteurs du marché (BS, AI, TI, PDC, PES, PS, FSE, ADER, SAS, Swissolar, PKE, SGS, Coop, SATW, ACS, UVS, COMCO, Acidus, IWB, sn energie, VKE-ZH). L'USS estime que le modèle aura des retombées positives pour tous les acteurs du marché, notamment les entreprises de distribution, qui bénéficieront d'une sécurité de l'approvisionnement élevée. Les CFF pensent quant à eux que le commerce sera facilité.

10 cantons considèrent que les collectivités publiques sont déjà en mesure aujourd'hui d'empêcher la vente du réseau de transport à l'étranger et qu'il n'y a pas lieu d'ériger des barrières supplémentaires pour les nouveaux acteurs du marché (en particulier de l'étranger) (ZH, OW, NW, GL, BL, SH, SG, GR, TG, JU).

3.11 Question 1.11: avantages et inconvénients du modèle de la sous-commission CEATE-E pour le statut de la Suisse dans le système interconnecté européen

BS et IWB laissent entendre que la solution de la sous-commission pourrait être soutenue par d'éventuels nouveaux acteurs internationaux. GE considère la solution comme avantageuse. 7 participants à la consultation voient des avantages à renforcer la sécurité de l'approvisionnement et la position de la Suisse par la mise en place d'un réseau de transport opérationnel et transparent (PES, PS, FSE, SAS, Swissolar, SGS, SATW). Le PDC pense que le modèle garantit une autonomie accrue de la Suisse dans le système interconnecté européen. Pour l'ADER, l'échange d'électricité dans le système européen en serait facilité. La PKE, Coop, l'ACS, l'UVS, l'Acidus, le VKE-ZH et la DSV approuvent le fait que la Suisse puisse agir par le biais d'un interlocuteur unique. L'USS et les CFF s'attendent à un renforcement de la fiabilité de l'exploitation du réseau et, partant, du statut de la Suisse. Sn energie salue le fait que plus de clarté soit apportée.

Certains participants sont d'avis que la proposition se dirige dans la mauvaise direction, car elle fait de la Suisse un "cas particulier" qui se place au-dessus des réglementations strictes de l'UE et qui apporte des problèmes sans fournir d'avantages (LU, FR, GR, UDC, USAM, USIE, ACE, EF, ER, ASE, ASAE, swisselectric, AES, AEW, FMB, Groupe E, KGL, RE). SO, AG et l'Acidus considèrent que la solution n'est pas euro-compatible. TI pense que la position de la Suisse ne sera pas renforcée. Selon le PDC, le dommage est plus conséquent pour les propriétaires actuels. Cemsuisse et economiesuisse craignent que des litiges n'entraînent des retards et affaiblissent le statut de la Suisse. L'ACS et l'UVS s'attendent à une dépense importante de temps et de ressources. Le Stadtrat ZH estime que la proposition de la sous-commission CEATE-E compromet la position de la Suisse comme plaque tournante des échanges d'électricité en Europe, parce que le modèle est moins flexible que Swissgrid et que des retards sont à prévoir.

Pour swissmem, l'IGEB, Migros et la FTS, les conséquences sont difficiles à estimer pour le moment. Ils craignent toutefois que la proposition de la sous-commission ne crée plus de problèmes qu'elle ne pourrait en résoudre.

11 cantons n'y voit aucun avantage ni inconvénient (ZH, BE, OW, NW, GL, BL, SH, AR, AI, SG, TG, JU).

3.12 Question 1.12: autres remarques

8 cantons tiennent beaucoup à ce que les réponses des cantons et villes propriétaires soient prépondérantes dans l'évaluation de la consultation (ZH, LU, OW, NW, GL, BL, AG, TG). BE souhaite une clarification des aspects financiers quant à la mise en œuvre du modèle de la sous-commission CEATE-E (conséquences de la cotation en bourse, questions d'évaluation, données concernant le financement de la société suisse d'exploitation du réseau). Certains participants à la consultation demandent que la forme et l'organisation de la société d'exploitation du réseau ne s'étendent pas au-delà du modèle du Conseil fédéral/Conseil national (SH, VPE, USIE, ASE, AES, AEW, KGL). Pour le PES et la FSE, l'indépendance des responsables doit être un impératif. Selon l'ACE, la proposition de la sous-commission n'apporte pas une grande contribution à l'encouragement des investissements et de l'innovation. L'ADER considère que les spécialistes en haute tension de l'actuelle société Etrans doivent être transférés dans la nouvelle société. La SAS, Swissolar et la SGS estiment qu'en cas de libéralisation du marché de l'électricité, le modèle de la sous-commission constituerait le meilleur modèle de réseau d'Europe. Swissmem, l'IGEB, Migros et la FTS saluent les autres solutions concernant la propriété et l'exploitation du réseau, mais pensent qu'elles doivent fixer et poursuivre des objectifs, ce qui n'est pas le cas dans la proposition de la sous-commission CEATE-E. Coop s'attend à des baisses de prix et demande une surveillance des prix. Les CFF espèrent un accroissement de la transparence et une accélération des processus de décision. La SATW craint des tentatives d'influence politique sur les décisions d'investissement de la société d'exploitation du réseau. La prise de position de l'AEE est pratiquement identique à celle de la SSES et de Swissolar. L'Acidus souhaite une participation maximale des collectivités publiques. Les FMB sont d'avis que la Suisse devrait cesser les expérimentations et juge la solution du Conseil fédéral et

du Conseil national adéquate. Cemsuisse, les ER et RE insistent sur le fait que la mise en place d'un régulateur fort et les conditions-cadres légales priment sur la question de la propriété du réseau. Le Stadtrat ZH souhaite également des conditions-cadres solides, qui puissent être appliquées facilement et rapidement. Le VKE-ZH plaide pour une prompt adoption du compromis initial.

Abréviations des participants à la consultation (par ordre alphabétique)

Arbeitsgruppe Christen und Energie	ACE
Association citoyenne pour la défense des usagers du service public	Acidus
Association des communes suisses	ACS
Associazione Consumatrici della Svizzera Italiana	acsi
Association pour le développement des énergies renouvelables	ADER
Agence des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique	AEE
Association des entreprises électriques suisses	AES
AEW Energie AG	AEW
Canton d'Argovie	AG
Canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures	AI
Canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures	AR
Association suisse pour l'aménagement des eaux	ASAE
Association suisse des électriciens	ASE
Canton de Berne	BE
Canton de Bâle-Campagne	BL
Canton de Bâle-Ville	BS
Association suisse de l'industrie du ciment	cemsuisse
Chemins de fer fédéraux suisses	CFF
Commission de la concurrence	ComCo
Coop Suisse	Coop
Centre Patronal	CP
Association faitière des gestionnaires suisses de réseaux de distribution	DSV
Elektra Birseck	EBM
economiesuisse	economiesuisse
Forum suisse de l'énergie	EF
EFET-Suisse (European Federation of Energy Traders)	EFET
Energieforum Nordwestschweiz	EFNWCH
Elektrizitätswerke des Kantons Zürich	EKZ
Distributeurs Romands d'énergie	enerdis
Les électriciens romands	ER
Elettricità Svizzera Italiana	ESI
Entente suisse pour une politique énergétique raisonnable	ESPER
Parti évangélique suisse	PEV
Fédération des Entreprises Romandes	fer-sr
BKW FMB Energie SA	FMB
Fondation pour la protection des consommateurs	FPC
Canton de Fribourg	FR
Fédération romande pour l'énergie	FRE
Fondation suisse de l'énergie	FSE
Fédération textile suisse	FTS
Canton de Genève	GE
Canton de Glaris	GL
Canton des Grisons	GR
Groupe E	Groupe E
Bündner Gewerbeverband	GV-GR
Société suisse des propriétaires fonciers	HEV
Groupement d'intérêts des grands consommateurs d'énergie	IGEB
Industrielle Werke Basel	IWB

Canton du Jura	JU
Konsumentenforum	kf
Gewerbeverband Luzern	KGL
Lega dei Ticinesi	Lega
Canton de Lucerne	LU
Fédération des coopératives Migros	Migros
Canton de Neuchâtel	NE
Canton de Nidwald	NW
Canton d'Obwald	OW
Parti écologiste suisse	PES
Präsidentenkonferenz der Kantonalverbände für Stromkonsumenten	PKE
Parti radical-démocratique suisse	PRD
Parti socialiste suisse	PS
Parti chrétien-social suisse	PDC
Rätia Energie	RE
Fondation agence solaire suisse	SAS
Académie suisse des sciences techniques	SATW
Canton de St-Gall	SG
Schweizerische Greina-Stiftung	SGS
Canton de Schaffhouse	SH
SN Energie Gruppe	sn energie
Canton de Soleure	SO
Société suisse pour l'énergie solaire	SSES
Conseil municipal de Zurich	Stadtrat ZH
Swisselectric	swisselectric
Swissmem	swissmem
Swissolar	Swissolar
Canton de Schwyz	SZ
Canton de Turgovie	TG
Canton du Tessin	TI
Travail.Suisse	Travail
Union démocratique du centre	UDC
Union patronale suisse	UPS
Canton d'Uri	UR
Union suisse des arts et métiers	USAM
Union Suisse des Installateurs-Électriciens	USIE
Union syndicale suisse	USS
Union des villes suisses	UVS
Verein der Benützer von Elektroheizungen	VBE
Vereinigung Bündnerischer Elektrizitätswerke	VBEW
Canton de Vaud	VD
Verband Kommunaler Elektrizitätsversorgungs-Unternehmen im Kanton	VKE-ZH
Fédération suisse des représentations du personnel de l'économie électrique	VPE
Canton du Valais	VS
Canton de Zoug	ZG
Canton de Zurich	ZH